

# L'écho municipal

**Naissances**  
Nolan ESCALIER  
Le 16 janvier (Les Etroits)

## Agenda Février 2014

**MAIRIE**  
**Bureaux fermés**

**Mardis 04 et  
25 février**

**Dimanche 2** à 16h – café associatif  
La chandeleur

**Dimanche 2** de 10h à 17h – ferme Lespinasse  
Atelier « art végétal »

**Jusqu'au 14 février**  
Recensement de la population

**Mardi 04** à 20h30 – salle de la mairie  
Conseil municipal – Réunion publique

**Mercredi 5 et 12** – Derniers ramassages des déchets ménagers

**Samedi 15** à partir de 18h30 – café associatif  
La Petite Poule Rousse – Repas /rando

**Dimanche 16** de 10h à 17h – Ferme Lespinasse  
Porte ouverte « Orchidées »

**Samedi 22** à partir de 19h30 – café associatif  
La Petite Poule Rousse – Chansons solo

**Dimanche 23** à partir de 14h – salle des fêtes  
Sou des Ecoles – Concours de belote

**Dimanche 23** de 10h à 17h – ferme Lespinasse  
Atelier « Fabrication de coussins et chapeaux »

### Groupe des aînés

Rencontre à 14h  
à la salle des fêtes

**mardis 11 et  
25 février**

### Cantine - Garderie

Dépôt des chèques avant  
le **17 février**.  
Permanences les **18 et 25  
février** de 16h30 à 17h30  
en mairie.

### VEUREY-VOROIZE

**Samedi 8** - Soirée dansante  
organisée par la société musicale  
avec les Carlton's, à la salle des fêtes

### St QUENTIN/ISERE

**Samedi 8** – Matinée boudin avec  
les sapeurs-pompiers

### Concours de belote Montaud

à la Salle des Fêtes

**Dimanche 23 Février à 14H**



inscription à partir de 13h30

organisé par le Sou des Écoles  
16 € la doublette

**Gros lot : 1 Jambon**  
1 lot pour chaque participant

7/ d'approuver le projet **d'aménagement de la forêt communale**, établi par les services l'ONF, pour la période 2014/2033.

Lors de la séance du 07 janvier, il a décidé :

1/de reporter les crédits de « **restes à réaliser 2013** » suivants au budget 2014 :

Dépenses ..... 133 679 €  
Recettes ..... 72 816 €

2/ De signer un avenant au marché du **Plan Local d'Urbanisme** d'un montant de 1 500 € HT, pour le questionnaire aux habitants.

3/ Avec la mise en place des moloks pour la **collecte des déchets ménagers**, plusieurs propositions ont été faites en ce qui concerne les bâtiments publics : l'école, la cantine, la mairie, la salle des fêtes et le multi-accueil.

Après de longues discussions, l'avis du conseil est de garder pour les établissements publics le même mode de ramassage que les habitants.

- que les bâtiments publics auront un badge comme les particuliers et porteront les sacs de 30 litres aux moloks.
- de ne pas répercuter l'augmentation sur les prix de location de la salle des fêtes.

4/ dans le cadre de **l'aménagement de la salle des fêtes**, de proposer la solution 2 définie avec l'architecte suite aux diverses rencontres, en apportant quelques modifications. Cette solution sera celle proposée aux associations lors d'une prochaine réunion.

5/ d'accepter la proposition de convention de la **Société Protectrice des Animaux** dite « complète » à 0,32 € par an et par habitant.

6/ de fixer les tarifs suivants dans le cadre du **portage des repas** à domicile

	<b>Tarifs 2014</b>
Tarif pratiqué par Vercors Restauration	<b>10,29 €</b>
Repas de midi	9,48 €
Soupe du soir	0,81 €
Frais administratif	0.71 €
Total dû par le demandeur	11.00 €

8/ Concernant les employés communaux, de répartir, suite à l'augmentation du 1<sup>er</sup>/01/2014, les taux de la **mutuelle pour maintien de salaire** comme suit :  
Patronales = 0,30 % et salariales = 1,01%

## Informations



LA RÉGION RHÔNE-ALPES  
LANÇE UNE **ENQUÊTE DÉPLACEMENTS**  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

**Enquête sur les déplacements** effectués quotidiennement en région Rhône-Alpes.

L'enquête s'échelonne sur trois ans et la 2<sup>ème</sup> vague se réalise actuellement et jusqu'à fin avril 2014. Elle est pilotée par le Conseil Régional en partenariat avec l'Etat. Plus d'infos sur :

[www.rhonealpes.fr/815-enquete-regionale-sur-les-deplacements.htm](http://www.rhonealpes.fr/815-enquete-regionale-sur-les-deplacements.htm)

### **Maison du Conseil Général à St-Marcellin**

Une convention de partenariat vient d'être signée entre l'Ordre des Avocats du Barreau de Grenoble et le Conseil général de l'Isère. Dans ce cadre, des permanences juridiques gratuites sont proposées, sur rendez-vous à compter du 24 janvier 2014, dans les locaux de la Maison du Conseil Général à Saint-Marcellin (avenue Jules David – Tél 04.76.36.38.38 – Fax 04.76.36.38.00)

Ces permanences sont ouvertes à tous : particuliers, entreprises, associations, ... elles sont assurées par Maitres Céline BERALDIN et Sophie LADET, compétentes dans l'ensemble des domaines du droit. Elles seront présentes **les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois de 14h à 17h** pour vous conseiller dans vos démarches ou résolution de litiges.

Pour prendre rendez-vous, contacter Mme Nadine LOUIS à la Maison du Conseil Général, tous les jours sauf le mercredi au 04.76.36.38.38.

